

405 MILLIONS D'EUROS DE RÉSULTAT NET EN 2015 0% D'AUGMENTATION DE LA VALEUR DU POINT STATUTAIRE EN 2016 !

Les négociations salariales (NAO) se sont déroulées le 11 mars sur le site de Val de Fontenay.

Pour la 2nd année consécutive, la direction a déporté cette négociation hors du siège de l'entreprise, craignant un rassemblement à Lyby !

Le 9 mars nous avons appelé les agents à se mobiliser et à se rassembler à la « maison de la RATP » afin d'exiger des mesures salariales dignes de ce nom et l'arrêt des suppressions de postes. Cette puissante mobilisation a contraint la direction à faire des propositions nouvelles en terme de rémunération, même si elles restent insuffisantes (voir au dos) et a contraint la PDG à engager une campagne médiatique sur l'emploi en annonçant 3.000 recrutements pour 2016 à la RATP !

Le 11 mars, toujours mobilisée, la CGT-RATP a appelé ses élus et mandatés à venir porter les revendications salariales et appuyer notre délégation pour les « négociations ». Ils ont

envahi la salle des « négociations », de nombreuses interpellations ont eu lieu, principalement sur le besoin d'augmenter les salaires :

- 300 € pour tous sur le salaire statutaire,
- 3 % d'augmentation de la valeur du point,
- le retour à une valeur des échelons à 2% (contre 1,66 % depuis 2001).

LA RATP ANNONCE DES RÉSULTATS FINANCIERS RECORDS POUR 2015 :

405 Millions d'euros (+ 30,2% par rapport à 2014 !), du jamais vu depuis sa création en 1949... L'argent existe, il est le fruit de notre travail, il est insupportable que, cette année encore, les salaires n'augmentent pas !

RÉSULTATS DES « NÉGOCIATIONS » SALARIALES

- Valeur du point : 0 % d'augmentation, comme l'année dernière !
- 300 € statutaires pour tous : refus catégorique de la direction !
- Retour à des échelons à 2 % : circulez, y'a rien à voir !

CHANTAGE À LA SIGNATURE



La direction oriente la négociation sur 6 mesures qu'elle compte formaliser dans un accord « social » (voir le détail au dos). Elle annonce à la fin qu'elles seront revues à la baisse si l'accord n'est pas signé par un ou plusieurs syndicats. Cette menace en dit long sur la qualité du dialogue social à la RATP: aucune mesure salariale et des dispositions « sociales » a minima.

Nous verrons si la direction ose appliquer sa menace en cas d'absence de signataires, particulièrement si elle revient sur ses engagements pour les « Bas salaires ».



LA DIRECTION PROPOSE

LA MISE EN PLACE D'UN ACCORD « SOCIAL » SUR 6 POINTS



MUTUELLE

La direction annonce qu'elle mettra en place un financement supplémentaire, sans annoncer de montant ni même de niveau. **Bref,... il faut la croire sur parole** ■



PRIME « EURO 2016 »

La direction voulait mettre en place des primes spéciales pour certains agents seulement, comme si tous les agents ne contribuaient pas à la bonne marche du service public !



INDEMNITÉ DE MAINTIEN DU POUVOIR D'ACHAT (IMPA)

C'est un accord qui vient à terme. Plutôt que de le renégocier, la direction l'intègre dans cet accord avec les 5 autres mesures...

Ce dispositif, s'il peut apparaître comme une mesure de « sécurité » au regard du gel de la valeur du point depuis deux ans, **ne règle rien en terme d'augmentation du pouvoir d'achat** ■

Elle voulait octroyer des primes à certains conducteurs et machinistes des lignes qui desserviront les lieux de match et rien pour ceux qui, dans les ateliers, à la régulation, dans les secteurs fonctionnels, etc.... participent eux aussi à l'offre de transport ■



BAS SALAIRES

La direction proposait initialement une prime de 150 €/agent/an. La CGT a gagné la suppression de cette prime au profit d'une mesure statutaire bien plus efficace :

l'attribution de 3 points pour les agents dont les coefficients sont 282,8 et en-dessous (2.000 agents sont concernés).

Cette mesure sera acquise pour l'ensemble de la carrière et représente un montant de 250 €/agent/an, soit + 1,1 % jusque + 1,3 % d'augmentation.



MÉDAILLES D'HONNEUR DES CHEMINS DE FER

Elles seront réévaluées (proposition CGT): « argent » 200€ (145€ avant), « vermeil » 330€ (290€ avant), « or » 650€ (580€ avant).

La CGT a aussi demandé l'attribution de jours de congés supplémentaires : refusé ■

C'est la première fois qu'une mesure statutaire est mise en place de manière spécifique pour les bas salaires ■



INTÉRESSEMENT

200 € supplémentaires seront versés d'ici l'été dans les mêmes conditions que le versement principal en avril.

Cette mesure représente 8,6 millions d'euros pour l'entreprise, soit une « goutte d'eau » au vu de ses résultats (405 millions d'euros).

L'intéressement est injuste à plusieurs titres: il n'est pas pérenne, il ne finance pas notre protection sociale, il ne compte pas pour nos retraites, il est soumis au présentisme ce qui pénalise les agents malades ■ ■ ■

La CGT refuse que les agents connaissent une nouvelle année blanche en terme de salaire ! Une démarche revendicative est en construction avec les autres syndicats de l'entreprise afin d'obtenir la réouverture des négociations salariales 2016.

Mais rien ne sera possible sans l'intervention des agents. Partout dans l'entreprise, amplifions la mobilisation et le rapport de force pour les salaires et pour l'emploi !